

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du huit mars deux mille quatre

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

N°28/2004

Excusé : M. Gilbert PLA.

OBJET : FOURNITURE DE TELECOMMUNICATIONS A HAUT DEBIT SUR
LES 18 COMMUNES DE LA CAN : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Rapporteur expose :

Par délibération du 30 juin 2003, le Bureau Communautaire avait approuvé le dossier de consultation pour la fourniture de communications à haut débit sur les 18 communes de la CAN.

Par courrier du 1^{er} juillet 2003, Monsieur le Préfet a attiré notre attention sur la nécessité d'une deuxième délibération, à l'issue de l'attribution du marché afin que l'organe délibérant approuve chaque acte d'engagement tel qu'il sera signé par Monsieur le Président.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie :

- dans un premier temps le 9 février 2004 pour l'ouverture des plis,
- dans un deuxième temps le 20 février 2004 pour auditionner les candidats,
- et enfin le 26 février 2004 pour le choix final a décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de France Télécom pour un montant d'investissement de 221.741 € HT

Je vous propose :

- d'approuver le marché avec France Télécom qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 221.741 € HT
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet au budget principal de la CAN,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier les marchés à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.